

## LES INSTRUCTIONS FINANCIERES 2015/2016 – N° 0001/2016 – le 08 juillet 2015

### A - LES COTISATIONS

#### 1) COTISATIONS DES ASSOCIATIONS AFFILIÉES

STRUCTURES	Montant	Dont licences	
		Tricolores	Simples
Ligues Régionales	1150 €	3	20
Comités Départementaux	1150 €	3	20
Clubs	400 €	3	/////////
Autres (clubs loisir – amicales – etc.)	200 €	3	/////////

#### 2) COTISATIONS DES MEMBRES DE LA FÉDÉRATION

Membres du Comité Directeur	200 €
Délégués	160 €
Arbitres nationaux	160 €
Arbitres régionaux	160 €
Arbitres aspirants	80 €

#### 3) COTISATIONS DES JOUEURS ET DIRIGEANTS DE CLUBS

##### a) Licence compétition joueur(se) sous contrat professionnel

Joueur de nationalité française	500 €
Joueur de nationalité étrangère (sauf LER)	750 €
Joueurs des équipes engagées dans les compétitions professionnels (RFL).	130 €

##### b) Licence compétition amateur (masculin et féminine)

	Montant cotisation licence	Part FFR XIII	Part organisme gestionnaire licences 20 %	Part organisme non gestionnaire licences 5 %
Senior et étranger assurés sociaux ou non	112,50 €	90 €	18 €	4,50 €
U20	93,75 €	75 €	15 €	3,75 €
U15 et U17	60 €	48 €	9,60 €	2,40 €
U7, U9, U11, U13	22,50 €	18 €	3,60 €	0,90 €
XIII Fauteuil, toutes catégories	37,50 €	30 €	6,00 €	1,50 €

Les montants indiqués ci-dessus ne pourront-être majorés, ni par un comité, ni par une ligue, ou par les deux



## LES MODALITES DE PAIEMENT DES ENGAGEMENTS PAR LES CLUBS

### Elite 1

- avant le 15 septembre 2015, un chèque de 4.000 Euros. A défaut de règlement de la somme de 4 000 € dans le délai prescrit, aucune demande de licence, de renouvellement de licence ou d'homologation de contrat ne sera traitée par le service des licences de la FFR XIII.

- le solde, soit 18.000 Euros, sera payé en 6 échéances mensuelles d'un montant de 3 000 €, le 1<sup>er</sup> novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2015, le 1<sup>er</sup> janvier, le 1<sup>er</sup> février, le 1<sup>er</sup> mars et le 1<sup>er</sup> avril 2016. Le paiement des mensualités sera effectué, au choix du club, par prélèvement automatique ou par règlement comptant à date (par chèque).

### Elite 2

25 % lors du dépôt des premières licences soit 2 000 €, puis 6 échéances mensuelles de 1 000 € du 30/11/15 au 30/04/16.

### Division Nationale 1

25 % lors du dépôt des premières licences soit 900 €, puis 6 échéances mensuelles de 450 € du 30/11/15 au 30/04/16, auxquelles s'ajoutera la participation des clubs au financement des caisses de péréquation et d'intervention, soit 175 Euros par échéance sur la base de poules de huit, (150 € par match X 7 matchs = 1.050 €). Chacune des 6 échéances sera sur cette base d'un montant total de 625 €.

### Division Fédérale à XIII ou à IX

50 % lors du dépôt des premières licences, le solde avant le 31/12/2015.

Féminines / Juniors Nationaux / XIII Fauteuil / Cadets (U17), Minimes (U15), Écoles de Rugby (U7, U9, U11, U13),

### Loisir

100 % lors du dépôt des premières licences, au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

## C – LES DROITS DIVERS

Duplicata de licence	15 €
Réclamations : Elite 1 et Elite 2	200 €
Réclamations : autres divisions	100 €
Modification des désignations des matchs	200 €

## D – LES INDEMNITES DE DEPLACEMENT

CATEGORIE DES EQUIPES	Barème unitaire de l'indemnité pour les déplacements supérieurs à 200 kms.	
	0 à 200 kms	+ de 200
ELITE 1	////	0,5 €
Juniors Elite	////	0,5 €
ELITE 2	////	0,5 €
Division Nationale 1	////	0,5 €
COUPES	////	0,5 €
Division Fédérale	////	0,5 €
Juniors Nationaux	////	0,5 €
Cadets (U17)	////	0,5 €
Minimes (U15)	////	0,5 €
Féminines	////	0,5 €
Rugby à 9 et à 7	////	0,5 €
ECOLES DE RUGBY (U7, U9, U11, U13)	<b>TOURNOIS NATIONAUX ET REGIONAUX</b> : Un programme détaillé et chiffré devra être fourni au Président de la Commission des Jeunes, par les organisateurs avant le 1 <sup>er</sup> septembre. La Commission étudiera le dossier et établira un règlement particulier pour chaque action envisagée en fonction de son budget.	

## E – LES REPARTITIONS DES RECETTES SUR LES PHASES FINALES HORS FINALES

Compétitions	Rencontres	Part FFR XIII	Part de l'organisateur	Part des clubs	Déduction frais arbitres et délégués
Championnat ELITE	Voir convention FFR XIII/LER	Voir convention FFR XIII/LER	Voir convention FFR XIII/LER	Voir convention FFR XIII/LER	Voir convention FFR XIII/LER
Autres compétitions Exceptés féminines et jeunes	1 seul match	35%	15%	25% par club	OUI
	1 match avec un lever de rideau de division ou catégorie inférieure.	30%	15%	7.5% par club jouant le lever de rideau 20% par club jouant le match principal	OUI
	2 matchs de la même division ou catégorie	35%	15%	12.5 % par club	OUI
	Match joué sur le terrain d'un des participants	34%		33% par club	OUI

**Toutes les finales de toutes les catégories sont soumises à un règlement particulier.**

## F – LES FORFAITS

### 1) INDEMNITES DUES AU CLUB LESE POUR 1 MATCH

Dues par le club dont l'équipe a ou est déclarée forfait, sur la base du coût réel du préjudice subi, suivant les originaux des justificatifs à produire.

Si le club recevant est victime du forfait, et qu'il s'était déplacé lors d'un match dans la compétition chez le club dont l'équipe a déclaré forfait, il pourra prétendre au remboursement, des frais d'organisation payés pour le match qui n'aura pas eu lieu, mais également aux frais du déplacement pour le match chez son adversaire.

### 2) BAREME DES AMENDES A VERSER A LA FEDERATION POUR 1 MATCH

CATEGORIES	Phase de classement	Match éliminatoire
ELITE 1	De 1.000 à 3.000 €	De 2.000 à 6.000 €
ELITE 2	De 1.000 à 3.000 €	De 2.000 à 6.000 €
Division Nationale 1	De 1.000 à 3.000 €	De 2.000 à 6.000 €
Division Fédérale	De 500 à 1.000 €	De 1.000 à 2.000 €
Juniors Elite	De 1.000 à 3.000 €	De 2 000 à 6.000 €
Juniors Nationaux	De 500 à 1 000 €	De 1.000 à 2 000 €
Cadets (U17)	De 200 à 400 €	De 400 à 800 €
Minimes (U15)	De 200 à 400 €	De 400 à 800 €
Féminines	De 200 à 400 €	De 400 à 800 €

### 3) BAREME DES AMENDES A VERSER A LA FEDERATION EN CAS DE FORFAIT GENERAL

CATEGORIES	MONTANTS
ELITE 1	De 2.000 à 8.000 €
ELITE 2	De 2.000 à 6.000 €
Division Nationale 1	De 1.000 à 4.000 €
Division Fédérale	De 1.000 à 3.000 €
Juniors Elite	De 1.000 à 4.000 €
Juniors Nationaux	De 500 à 2.000 €
Cadets (U17)	De 200 à 1.000 €
Minimes (U15)	De 200 à 1.000 €
Féminines	De 200 à 1.000 €

## G - LES AMENDES (SANCTIONS DISCIPLINAIRES)

REFERENCE	NATURE DE L'INFRACTION	BAREME DE L'AMENDE
Art. 343	Joueur non licencié ou non qualifié	1500 €
Art. 327	Joueur suspendu	De 500 à 1500 €
Art. 362	Fraude	De 1000 à 3000 €
Art. 261	Personne non licenciée figurant sur le banc de touche	De 300 à 700 €
Art. 244	Défaut de vidéo	De 500 à 1000 €
Art. 244	Défaut de remise de vidéo au délégué ou non dépôt sur le serveur CCA	De 200 à 500 €
Art. 244	Défaut d'envoi de vidéo (commission d'arbitrage)	De 50 à 500 €
Art. 237	Infraction aux mesures de sécurité et de secours	De 100 à 2000 €
Art. 337 - 2)	Coup de pied sur joueur à terre	De 500 à 1000 €
Art. 337 - 7) et 8)	Cravate	De 200 à 1000 €
Art. 338 - 1)	Propos excessifs ou déplacés envers officiel (joueur)	De 50 à 150 €
Art. 338 - 2)	Propos grossiers ou injurieux envers officiel (joueur)	De 100 à 300 €
Art. 338 - 3)	Geste ou comportement obscène envers officiel (joueur)	De 100 à 300 €
Art. 338 - 4)	Menace ou intimidation envers officiel (joueur)	De 300 à 600 €
Art. 338 - 5)	Propos ou comportement raciste envers officiel (joueur)	De 300 à 600 €
Art. 338 - 6)	Bousculade ou tentative d'agression sur officiel (joueur)	De 400 à 1000 €
Art. 338 - 7)	Crachat sur officiel (joueur)	De 400 à 1000 €
Art. 338 - 8)	Aggression d'un officiel sans blessure (joueur)	De 1000 à 3000 €
Art. 338 - 9)	Aggression d'un officiel avec incapacité de travail (joueur)	De 2000 à 5000 €
Art. 346 - 3)	Propos excessifs ou déplacés envers officiel (dirigeant)	De 100 à 200 €
Art. 346 - 4)	Propos grossiers ou injurieux envers officiel (dirigeant)	De 200 à 400 €
Art. 346 - 5)	Geste ou comportement obscène envers officiel (dirigeant)	De 200 à 400 €
Art. 346 - 6)	Menace ou intimidation envers officiel (dirigeant)	De 300 à 600 €
Art. 346 - 7)	Propos ou comportement raciste envers officiel (dirigeant)	De 300 à 600 €
Art. 346 - 8)	Bousculade ou tentative d'agression sur officiel (dirigeant)	De 400 à 1200 €
Art. 346 - 9)	Crachat sur officiel (dirigeant)	De 400 à 1300 €
Art. 346 - 10)	Aggression d'un officiel sans blessure (dirigeant)	De 1500 à 3000 €
Art. 346 - 11)	Aggression d'un officiel avec incapacité de travail (dirigeant)	De 2500 à 5000 €
Art. 349	Bagarre générale* / violences d'une équipe* (*arrêt du match)	De 200 à 1000 €
Art. 351	Utilisation et détention d'articles pyrotechniques	De 50 à 300 €
Art. 352	Jet de projectiles non dangereux	De 200 à 500 €
Art. 353	Jet de projectiles dangereux	De 400 à 1000 €
Art. 354 - 1)	Envahissement terrain (pendant match)	De 500 à 3000 €
Art. 354 - 2)	Envahissement terrain (en dehors match)	De 800 à 5000 €
Art. 355 - 1)	Aggression caractérisée du public envers équipe adverse	De 400 à 2000 €
Art. 355 - 2)	Aggression caractérisée du public envers officiel	De 600 à 5000 €
Art. 356 - 1)	Attitude agressive ou menaçante du public	De 200 à 800 €
Art. 356 - 2)	Crachat du public	De 300 à 1000 €
Art. 356 - 3)	Comportement raciste du public	De 300 à 1000 €
Art. 356 - 4)	Autres troubles du public	De 100 à 500 €
Art. 360	« Refus de compétition »	De 1000 à 2000 €
Art. 411	Appel abusif d'une décision disciplinaire de 1ère instance	De 100 à 500 €

## H - LES AMENDES (PENALITES ADMINISTRATIVES)

REFERENCE	NATURE DE L'INFRACTION	MONTANTS
Art. 386	Non respect du délai pour les licences de dirigeants	1000 €
Art. 388	Match international joué sans autorisation	1000 €
Art. 383	Joueur effectuant plus d'un match en 48 heures	500 €
Art. 387	Non respect des obligations relatives à la feuille de match	50 €
Art. 241	Défaut de ramasseurs de balles et/ou de ballons	50 €
Art. 242	Absence de corne	50 €
Art. 261	Défaut de vêtements distinctifs pour le banc de touche	50 €
Art. 267	Défaut de panneaux de remplacement	50 €
Art. 408	Non présentation des licences	10 € par licence manquante
Art. 389	1 <sup>ère</sup> expulsion temporaire inscrite au fichier	20 €
Art. 389	Joueur comptabilisant 2 expulsions temporaires	40 €
Art. 389	Expulsion définitive suite à 2 cartons jaunes	80 €
Art. 389	Expulsion immédiate / suspension ferme (rapport ou 3 jaunes)	150 €
Art. 272	Non envoi feuille de match et rapport délégué dans les délais	80 €
Art. 410	Absence non justifiée à convocation	150 €
	Absence de saisie du résultat ou saisie erronée sur le logiciel de gestion sportive.	50 €

## I – LES AMENDES POUR ABSENCE DES CLUBS AUX ASSEMBLEES GENERALES

CATEGORIES	MONTANTS
ELITE 1	500 €
ELITE 2	400 €
Division Nationale 1	300 €
Division Fédérale	200 €
Jeunes	100 €
Féminines	100 €

## J – LES AMENDES POUR NON-RESPECT DES DIPLOMES REQUIS POUR ENTRAINER

NIVEAU INTERVENTION	DIPLOME FEDERAL EXIGE	MONTANTS
U7 et U9	EDUCATEUR	100 €
U11	EDUCATEUR	100 €
U13	EDUCATEUR	100 €
U15	ENTRAINEUR FEDERAL mention Jeunes	500 €
U17	ENTRAINEUR FEDERAL mention Jeunes	500 €
FEMININES	ENTRAINEUR FEDERAL mention Féminines	500 €
JUNIORS NATIONAUX	ENTRAINEUR FEDERAL mention Adultes	1000 €
SENIORS FEDERAUX	ENTRAINEUR FEDERAL mention Adultes	1000 €
JUNIORS ELITE	ENTRAINEUR PERFORMANCE	2000 €
SENIORS Division Nationale 1	ENTRAINEUR FEDERAL mention Adultes	2000 €
SENIORS ELITE 2	ENTRAINEUR PERFORMANCE	3000 €
SENIORS ELITE 1	ENTRAINEUR PERFORMANCE	6000 €

Les éducateurs et entraîneurs qui s'inscriront (et s'acquitteront des frais d'inscription) à la formation au diplôme demandé, possèderont, pour la saison, les prérogatives du diplôme.

La FFR XIII ou ses organes déconcentrés se réservent le droit de vérifier à tout moment l'application de ce règlement.

## K – BAREME D’INDEMNISATION DES ARBITRES ET DES DELEGUES

Les barèmes ci-dessous fixant l’indemnisation des arbitres et des délégués sont applicables à tous les niveaux des compétitions, que celles-ci soient organisées par la fédération ou par les ligues régionales ou comités départementaux.

### A - LES ARBITRES

L’indemnité kilométrique est de 0,30 cents du kilomètre.

ARBITRES		JUGES DE TOUCHE	
Elite	175 €	Elite	65 €
Elite 2	130 €	Elite 2	50 €
Division Nationale 1	100 €	Division nationale 1	30 €
Division Fédérale	60 €	Division fédérale	25 €
Juniors Elite	80 €	Juniors Elite	40 €
Juniors Fédéraux	50 €	Juniors Fédéraux	20 €
Cadets (U17)	35 €	Cadets (U17)	15 €
Minimes (U15)	30 €	Minimes (U15)	10 €
Féminines DN 1	60 €	Féminines DN 1	25 €
Féminines DN 2	50 €	Féminines DN 2	20 €
4 <sup>ème</sup> arbitre Elite	20 €	Arbitre vidéo	100 €
4 <sup>ème</sup> arbitre Elite 2	20 €	Arbitre chrono (E1/E2)	50 €
4 <sup>ème</sup> arbitre juniors Elite	20 €	Rugby à 7 (tournoi)	15 €
Arbitre en but	20 €		
XIII Fauteuil, attaque / défense	60 €		
XIII Fauteuil, arbitre d’en but	20 €		
XIII Fauteuil, arbitre/délégué table de marque	50 €		
Finales élite 1 et Lord Derby	Prime x 2		
Week-end coupe de France	90 €		
1 journée	50 €		

### FORFAIT MAXIMUM D’INDEMNISATION PAR MATCH

Le montant maximum est de 425 €.

### MATCHS INTERNATIONAUX

TEST MATCH	RFL
Match international séniors	100 €
Autres catégories	80 €

### BONUS RRA

Le travail effectué par les responsables régionaux et les responsables des juges de touche sera indemnisé sur la base d’une dotation par responsable au prorata des actions suivantes :

- . Formation
- . Qualité (compte-rendu – préparation)
- . Nombre de licences et implication dans la CCA

### AMENDES

Feuilles de matches non parvenues dans les délais : 3 € retenus sur les indemnités par feuille en retard

## B - LES DELEGUES

Le barème ci-dessous inclus toutes les natures d'indemnités.

Niveaux	Déplacements	0 à 60 Kms	Au-delà de 60 Kms
	Catégories		
FFR XIII	Elite 1	60 €	60 € + 0.3 km AR
	Elite 1 + Juniors E	70 €	70 € + 0.3 km AR
	Juniors Elite	55 €	55 € + 0.3 km AR
	Elite 2	60 €	60 € + 0.3 km AR
	Elite 2 + Juniors Ntx.	70 €	70 € + 0.3 km AR
	Division Nationale 1	55 €	55 € + 0.3 km AR
	DN 1 + Juniors Ntx.	65 €	65 € + 0.3 km AR
LIGUES	Féminines	40 €	40 € + 0.3 km AR
	U20	50 €	50 € + 0.3 km AR
	U20 et U17	60 €	60 € + 0.3 km AR
	U20 et U15	60 €	60 € + 0.3 km AR
	U17	30 €	30 € + 0.3 km AR
	U15	30 €	30 € + 0.3 km AR
	U17 et U15	40 €	40 € + 0.3 km AR
	Seniors	50 €	50 € + 0.3 km AR
	Séniors et U20	60 €	60 € + 0.3 km AR
	Séniors et U17	60 €	60 € + 0.3 km AR
	Séniors et U15	60 €	60 € + 0.3 km AR